VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un **AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville :

QU'une **séance extraordinaire** du conseil municipal aura lieu **à l'Hôtel de Ville,** situé au 50, rue Saint-Patrick, **le lundi 9 décembre 2019, à 20 h** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1) Mot de bienvenue ;
2) Avis de convocation ;
3) Ouverture de la séance extraordinaire ;
4) Adoption de l'ordre du jour ;
5) Adoption et dépôt - Budget pour l'exercice financier 2020 ;
6) Adoption et dépôt - Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 ;
7) Période de questions ;
8) Levée de la séance.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 28e JOUR DE NOVEMBRE 2019

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA